

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU JEUDI 29 JUN 2023**

Délibération n° :

DL32/2023

Objet :

Affectation du résultat
2022 - secteur public

L'an deux mille vingt-trois,

Le jeudi 29 juin 2023,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERCHON (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. ESCANDE (suppléant - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- Mme LEBLANC (titulaire - CPS)
- M. LECLERC (titulaire - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme VERCAIGNE (suppléante - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. GARSUAULT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. CAUCHETIER (titulaire - CPS) ; Mme GELOT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. DELAGNEAU (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire - CPS).

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERT (titulaire - CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. DEBRAS (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. MASURE (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire - CCHVC) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS)

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 23/06/2023

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 25
VOTANTS : 28

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Dominique FONTENAILLE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°DL32/2023
Affectation du résultat 2022 – secteur public

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaire et comptable M14 et M57,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1^{er} juin 2016,

Vu la délibération n° DL30/2023 portant sur l'approbation du compte administratif 2022,

Vu la délibération n° DL28/2023 portant sur l'approbation du compte de gestion 2022,

Vu la délibération n° DL20/2023 du 6 avril 2023 relative au vote du budget primitif 2023 qui reprend les résultats de l'exercice 2022,

Vu la note de présentation,

Considérant que le compte administratif 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 21 232 104.34 € et un déficit en section d'investissement de 733 575.33 €,

Considérant que les restes à réaliser en dépenses sont évalués à 5 579 461.56 €,

Considérant que les restes à réaliser en recettes sont évalués à 1 022 286.00 €,

Considérant la nécessité de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter à la section d'investissement l'excédent de la section de fonctionnement du compte administratif 2022 nécessaire à la couverture du déficit d'investissement, soit la somme de 5 290 750.89 € et d'inscrire les crédits correspondant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».
- **Décide** de conserver en section de fonctionnement le solde de l'excédent 2022 soit 15 941 353.45 € au compte 002.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : - 4 JUIL. 2023

Affichée le : - 4 JUIL. 2023

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL32_2023
Date de la décision:	2023-07-04 00:00:00+02
Objet:	Affectation du résultat 2022 - secteur public
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	091-200062321-20230704-DL32_2023-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20230704-DL32_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	993
<i>nom original:</i>		
DL 32 2023.pdf	application/pdf	304489
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20230704-DL32_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	304489
<i>nom original:</i>		
Note présentation DL 32 2023.pdf	application/pdf	60078
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20230704-DL32_2023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	60078

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	4 juillet 2023 à 15h35min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juillet 2023 à 15h40min03s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	4 juillet 2023 à 15h40min19s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	4 juillet 2023 à 15h45min34s	Recu par le MIAT le 2023-07-04